

Charte d'utilisation

Page Facebook «Ville d'Onex»

La page Facebook « Ville d'Onex » est un espace public, ouvert à tous, conçu pour développer une communauté internet conviviale autour de l'actualité onésienne. Vous trouverez dans la présente charte d'utilisation quelques conditions d'utilisation élaborées afin de favoriser des échanges paisibles et agréables.

Cette page officielle est gérée par le secteur Communication de la Ville d'Onex et est utilisée pour informer les citoyens de la Ville ou toute personne intéressée par la Ville. Les publications proposées ont un lien direct avec la commune : événements liés ou organisés par la Ville d'Onex, actualité communale, services et prestations proposés, projets de développement, annonces exclusives et informations prioritaires.

Les utilisateurs sont tenus de respecter cet espace d'échange et de se soumettre aux conditions générales d'utilisation propres à Facebook, chacun étant personnellement responsable de ses publications.

Par le fait d'« aimer » la page Facebook « Ville d'Onex », les utilisateurs acceptent pleinement et sans aucune réserve cette charte d'utilisation et s'engagent à la respecter lors de chacune de leurs visites.

Contributions des utilisateurs & Responsabilité

Les contributions publiées sur la page Facebook « Ville d'Onex » sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs. La Ville d'Onex ne peut en aucun cas être tenue responsable de ces contributions et des conséquences de leur diffusion.

Les utilisateurs peuvent à tout moment supprimer leurs propres contributions, selon les fonctionnalités de Facebook.

Modération

En cas de problème

La page Facebook « Ville d'Onex » est modérée à posteriori, dans le but de favoriser des échanges constructifs, respectueux et paisibles. Les administrateurs de la page s'autorisent donc à supprimer sans avertissement préalable, tout commentaire contrevenant aux règles d'utilisation décrites ci-après ou jugé non conforme à l'esprit d'échange et de convivialité de la page. En cas de violation grave ou répétée à la présente charte, les administrateurs de la page pourront unilatéralement décider d'exclure un utilisateur.

La fonction de modérateur est assurée par le secteur Communication de la Ville d'Onex. Cette fonction ne peut toutefois, par définition, être exercée qu'à posteriori.

En cas de questions

La page Facebook « Ville d'Onex » est gérée durant les heures de bureau, du lundi au vendredi. Les administrateurs répondent aux questions posées sur la page en se renseignant auprès des services concernés dans les meilleurs délais.

Règles d'utilisation de la page

Lois et réglementations

Ne sont pas tolérés sur la page Facebook « Ville d'Onex », les contributions dont le contenu pourrait entrer dans l'une des catégories suivantes (liste non-exhaustive) :

- Contenus contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux lois et règlements en vigueur (contributions à caractère violent, dénigrant, diffamatoire, injurieux, calomnieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile ou relevant du harcèlement, incitation à la violence, à la discrimination, à la haine ou à la commission d'un délit ainsi que les appels au meurtre ou au suicide) ;
- Contenus injurieux, grossiers, vulgaires ou de nature à heurter la sensibilité des personnes, en particulier les mineurs ;
- Contenus portant atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité (contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ou à la protection des données personnelles d'un tiers) ;
- Contenus portant atteinte à l'image ou à la réputation d'une marque, d'une personne physique ou morale ;
- Contenus correspondant à l'exercice d'une activité commerciale (lien hypertexte renvoyant vers un site commercial ou toutes contributions ayant la nature de publicités commerciales ou petites annonces) ;
- Contenus politisés ou militants;
- Contenus répétés de messages identiques et similaires (spam).

Les utilisateurs de la page Facebook « Ville d'Onex », s'engagent également à :

- respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des discussions ;
- utiliser un langage correct et compréhensible ;
- ne pas abuser des majuscules et de la ponctuation.

Signalement

Chaque utilisateur peut à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler à Facebook, selon la procédure de signalement mise en place par Facebook.

La Ville d'Onex, 28.01.2020